

## **RAPPORT SUR LA RECOMMANDATION 6**

### **RÉPONSE AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS SUR UNE TRANSITION ÉQUITABLE VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE**

#### **CONTEXTE**

La [réponse du gouvernement au vingt-et-unième rapport du Comité permanent des comptes publics](#)<sup>1</sup> (le Comité) intitulé [Une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone \(le Rapport\)](#)<sup>2</sup> a été déposée le 6 mars 2023. Dans cette réponse, l'APECA et PrairiesCan, en collaboration avec RNCan et EDSC, ont pris l'engagement de fournir au Comité d'ici au 30 avril 2023 un rapport décrivant l'approche de surveillance des répercussions des initiatives exécutées à l'appui de l'élimination graduelle du charbon, selon les paramètres énoncés dans l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon étalée sur cinq ans.

La réponse du gouvernement à ce rapport mentionne ce qui suit :

L'APECA et PrairiesCan, en collaboration avec RNCan, présenteront au Comité d'ici au 30 avril 2023 un rapport décrivant l'approche de surveillance des répercussions des initiatives exécutées à l'appui de l'élimination progressive du charbon, selon les paramètres énoncés dans l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon étalée sur cinq ans. La réponse comprendra les indicateurs et les cibles connexes décrits dans la conception du programme, notamment le nombre estimatif d'emplois créés et maintenus, et de collectivités participantes. Une évaluation de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon et du Fonds d'infrastructure de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon devrait également être effectuée en 2023-2024.

Conformément à cet engagement, ce rapport comprend les indicateurs et les cibles connexes décrits ci-dessus.

#### **RAPPORT**

1. Le gouvernement du Canada – ainsi que le groupe de plus de 45 autres pays de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon – s'engage à éliminer graduellement l'électricité produite à partir du charbon. Toutes les répercussions liées à l'élimination progressive accélérée de la production d'électricité à partir du charbon varient quant à l'ampleur et au calendrier à la grandeur du pays. Par exemple, alors que l'Alberta a subi les conséquences immédiates de l'élimination progressive du charbon, l'élimination progressive complète en Saskatchewan devrait avoir lieu plus près de 2030, les répercussions étant attendues à ce moment. Les changements en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick devraient être graduels, et les répercussions sur les emplois dans l'industrie du charbon pourraient être atténuées par l'adaptation des effectifs réguliers ainsi que l'attrition.
2. L'élimination progressive du charbon est une approche unique à l'égard d'un combustible qui générerait des émissions relativement plus élevées comparativement à d'autres sources accessibles d'électricité. Cela a nécessité une approche qui n'avait pas été adoptée dans le cas d'autres sources d'énergie. L'approche du gouvernement à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone est plus largement axée sur le soutien à la création d'emplois, le perfectionnement de la main-d'œuvre et la croissance économique, notamment par la transformation sectorielle de l'industrie énergétique traditionnelle.

---

<sup>1</sup> [Réponse du gouvernement - 8512-441-140 - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

<sup>2</sup> [Rapport du Comité n° 21 - PACP \(44-1\) - Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

3. Le gouvernement du Canada a créé l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC) afin d'appuyer les activités de perfectionnement des compétences et de diversification de l'économie qui aideront les travailleurs et les collectivités à s'adapter à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Le Fonds d'infrastructure (FI-ICTC) soutient les collectivités touchées en investissant dans les projets d'infrastructure locaux qui encouragent la diversification de l'économie. Cela renforce aussi la capacité de réduire la vulnérabilité de ces collectivités aux chocs économiques ultérieurs.
4. L'engagement constant de l'APECA et de PrairiesCan consiste à utiliser des fonds pour collaborer étroitement avec les collectivités et les intervenants touchés afin de cerner les occasions et projets de développement économique qui permettront de minimiser les effets négatifs de l'élimination progressive du charbon et de contribuer aux activités de diversification de l'économie. La détermination des collectivités touchées dépend de divers facteurs : proximité géographique des mines et/ou des centrales électriques, auto-identification des collectivités et prise en considération des zones d'attraction économique touchées. La souplesse permettant d'aider les collectivités au sein d'une vaste empreinte géographique a été prise en compte dans la conception du programme.
5. L'APECA et PrairiesCan s'engagent à surveiller les répercussions de l'élimination progressive du charbon sur les collectivités et les travailleurs touchés pour l'ensemble de la période d'intervention qui devrait prendre fin d'ici au 31 mars 2025. Les organisations surveilleront le rendement des programmes de l'ICTC et du FI-ICTC grâce aux indicateurs et aux cibles connexes qui suivent :

Ministère	Initiative	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Fréquence des rapports et source
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC)	Pourcentage de collectivités et de régions environnantes admissibles à l'ICTC ayant des projets au plus tard en 2021	Cinq collectivités admissibles sur cinq ayant des projets au plus tard en 2021	Le 31 mars 2021	<b>Fréquence :</b> Annuelle  <b>Source :</b> Stratégie ministérielle de développement durable
		Nombre de projets approuvés appuyés par l'ICTC au plus tard en 2021	Au moins 12 projets de 2020 à 2021	Le 31 mars 2021	
		Valeur des projets approuvés appuyés par l'ICTC au plus tard en 2021	10 M\$ de 2020 à 2021	Le 31 mars 2021	
	Fonds d'infrastructure de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (FI-ICTC)	Nombre de projets appuyés par le FI-ICTC	12	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	<b>Fréquence :</b> Annuelle  <b>Source :</b> Rapport horizontal sur le plan d'infrastructure Investir dans le Canada figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels
		Valeur des projets appuyés par le FI-ICTC	42,75 M\$	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	
		Nombre de collectivités et de régions environnantes bénéficiant d'investissements du FI-ICTC	5	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	
		Montant obtenu d'autres sources pour chaque dollar investi par l'APECA dans des projets communautaires diversifiés, c.-à-d. somme investie par d'autres partenaires pour chaque dollar dépensé par l'APECA	1,50 \$	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	
		Nombre de partenariats/collaborations conclus dans les projets bénéficiant du FI-ICTC	30	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	
		Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce à des projets bénéficiant du FI-ICTC	100	Le 31 mars 2025 <sup>3</sup>	

<sup>3</sup> La surveillance peut se poursuivre après le 31 mars 2025, au besoin.

Ministère	Initiative	Indicateur de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Fréquence des rapports et source
Développement économique Canada pour les Prairies	Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC)	Nombre de projets communautaires appuyés	De 50 à 65 projets	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	<b>Fréquence :</b> Annuelle  <b>Source :</b> Stratégie ministérielle de développement durable
		Valeur des projets communautaires appuyés	25 M\$	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	
		Nombre d'entreprises créées, maintenues ou élargies	De 15 à 20 entreprises	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	
		Nombre de partenaires participant à des projets communautaires	De 100 à 130 partenaires	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	
		Nombre de collectivités bénéficiant d'investissements de l'ICTC	De 20 à 25 collectivités	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	
		Nombre d'emplois créés	De 200 à 250 emplois	Le 31 mars 2023 <sup>4</sup>	
	Fonds d'infrastructure de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (FI-ICTC)	Nombre de projets communautaires appuyés par le FI-ICTC	De 6 à 12 projets communautaires appuyés	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	<b>Fréquence :</b> Annuelle  <b>Source :</b> Rapport horizontal sur le plan d'infrastructure Investir dans le Canada figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels
		Valeur des projets d'infrastructure communautaires appuyés par le FI-ICTC	Investissement de 98,7 M\$ dans des projets d'infrastructure communautaires dans l'Ouest canadien	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	
		Nombre de collectivités bénéficiant d'investissements du FI-ICTC	De 20 à 25 collectivités bénéficiant d'investissements du FI-ICTC	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	
		Nombre d'entreprises créées, maintenues ou élargies avec l'aide du FI-ICTC	De 50 à 75 entreprises créées, maintenues ou élargies	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	
		Nombre de partenaires participant à des projets communautaires appuyés par le FI-ICTC	24 partenaires participant à des projets communautaires	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	
		Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce à un projet du FI-ICTC	300 emplois créés ou maintenus	Le 31 mars 2025 <sup>5</sup>	

Une évaluation de l'incidence de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon et du Fonds d'infrastructure de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon devrait également être effectuée en 2023-2024.

### **TRAVAIL EN COURS DANS LE CADRE DU PLAN POUR DES EMPLOIS DURABLES**

En ce qui concerne l'approche de surveillance des répercussions à long terme de l'élimination progressive du charbon sur les collectivités et les travailleurs touchés, comme mentionné dans la réponse du gouvernement déposée en mars, le gouvernement du Canada entreprend l'examen des répercussions d'une économie à faibles émissions de carbone sur les secteurs et les travailleurs canadiens.

<sup>4</sup> La surveillance peut se poursuivre après le 31 mars 2023, au besoin.

<sup>5</sup> La surveillance peut se poursuivre après le 31 mars 2025, au besoin.

Le 17 février 2023, le gouvernement a publié son plan provisoire pour des emplois durables de 2023 à 2025 qui énonce dix mesures clés, notamment un résumé de haut niveau de l'approche législative, visant à fournir un cadre qui permettra de suivre les activités du gouvernement à l'appui d'une économie à faibles émissions de carbone.

Comme l'explique en détail ce plan provisoire, le gouvernement du Canada entreprend l'examen des répercussions d'une économie à zéro émission nette sur les collectivités et les travailleurs canadiens dans tous les secteurs pertinents, et il établit un cadre de gouvernance et de reddition de comptes dans les mesures législatives afin d'assurer l'avancement de cette tâche au fil du temps. Cela comprendra des mesures proposées pour définir les emplois durables et les tendances du marché du travail lié au passage à une économie à zéro émission nette, qui soutiendront la création d'indicateurs adéquats et mesurables et de stratégies connexes de collecte de données. Les progrès seront transmis par l'intermédiaire des plans d'action pour des emplois durables publiés tous les cinq ans à partir de 2025.